

Commune de Corbenay

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2020

Membres présents :

Madame La Maire, Maguy COURTOY

Mesdames DÉVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, KOWALIK Anne-Charlotte, LARRIERE Sophie, LASSAUGE Émilie, MORAND Aurore, PERRIN Pauline

Messieurs BORDOT Patrick, BOURGOGNE Anthony, DESCHASEAUX Francis, DOILLON Marc, HAMANN Gabriel, JEANNEY Paul, MEUNIER Alain

Membres excusés : aucun

Membres absents : aucun

Le quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 14 en début de conseil.

18h00 - Mme la Maire déclare ouverte la session du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance : **Mme Lassaue Émilie**, conseillère municipale

0. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Mme Kowalik précise que les adjoints ont été votés sans qu'il soit fait mention des attributions de compétences.

Mme la Maire répond que ce point n'était pas à l'ordre du jour du conseil municipal, rédigé comme la loi le précise, par le maire précédent.

Contre : 1
Abstention : 0
Pour : 13

Le compte-rendu est adopté.

1. Délégations du conseil municipal à Madame la Maire

Pour des raisons de souplesse administrative et de rapidité d'actions, le conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de compétences. Mme la Maire avait envoyé, en amont, les 29 attributions, à l'ensemble des élus afin qu'il soit étudié. Certaines attributions ont été supprimées ou modifiées en y apportant des limites.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14

Les attributions sont déléguées à l'unanimité des présents à Mme la Maire.

2. Organigramme de la municipalité

Mme la Maire présente les responsabilités de chacun et rappelle les noms et fonctions des quatre adjoints :

- **1^{er} adjoint : M. HAMANN Gabriel** – *gestion courante, gestion du personnel, du matériel, des salles, travaux d'urbanisme*
- **2^{ème} adjointe : Mme DÉVOILLE Monique** – *affaires scolaires, jeunesse, gestion et animation de l'espace culturel, écologie*
- **3^{ème} adjointe : M. DESCHASEAUX Francis** – *développement et investissements, communication, associations*
- **4^{ème} adjoint : Mme PERRIN Pauline** – *CCAS, seniors, ateliers citoyens, fêtes et cérémonies*

Ainsi que les noms et attributions des trois conseillers municipaux délégués :

- **CMD 1 : M. JEANNEY Paul** – *gestion de la forêt, des étangs, de l'environnement et des déchets*
- **CMD 2 : M. MEUNIER Alain** – *sécurité et défense, voirie, circulation, prévention, gestion du cimetière*
- **CMD 3 M. BOURGOGNE Anthony** – *gestion et suivi de projets, jardin potager, espaces verts, aménagements urbains, marché de pays*

3. Indemnités des élus

Mme la Maire rappelle les conditions sanitaires particulières ayant amené au maintien temporaire des équipes sortantes à l'issue du premier tour des élections municipales et le prolongement des indemnités s'y rapportant jusqu'à la fin de leur mandat, le 18 mai 2020.

Elle rappelle ensuite les conditions de versement des indemnités et indique que l'enveloppe globale est divisée en huit, la maire, les quatre adjoints et les trois conseillers délégués. Elle projette les montants précisés par la Loi du 27 décembre 2019 et précise qu'elle souhaite, comme son prédécesseur M. Bardot au début de son mandat, baisser ces montants de 15%. Les montants correspondants sont portés à la connaissance du conseil municipal.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 14

Le montant des indemnités des élus est adopté à l'unanimité des présents.

4. Délégations des élus

18h07 – Arrivée de M. Doillon Marc. Le nombre de votants passe à 15.

Chaque commission comprend un titulaire et un suppléant. Mme la Maire propose au vote du conseil municipal les élus référents pour représenter Corbenay dans les instances suivantes :

- **COFOR 70 et Forêt du Grand Poiremont**: titulaire M. JEANNEY Paul, suppléant M. BOURGOGNE Anthony

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15 – Unanimité

- **SIED 70**: titulaire M. JEANNEY Paul, suppléant M. HAMANN Gabriel

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15 – Unanimité

- **Syndicat Intercommunal du Collège André Masson (Saint-Loup-sur-Semouse)**: titulaire Mme DÉVOILLE Monique, suppléante Mme LASSAUGE Émilie

Contre : 0 - Abstention : 2 - Pour : 13

- **Syndicat d'assainissement de Saint-Loup-sur-Semouse**: titulaire M. BORDOT Patrick, suppléant M. DESCHASEAUX Francis

Contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 14 – Unanimité

- **CNAS**: titulaire Mme DÉVOILLE Monique, suppléante Mme MORAND Aurore

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15 – Unanimité

- **Correspondant Défense** : M. MEUNIER Alain ; **pandémie grippale, canicule** : titulaire Mme PERRIN Pauline, suppléante Mme GALMICHE Gisèle ; **Dialphone** : Mme la Maire, 1^{er} et 2^{ème} adjoints, M. MEUNIER Alain

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15 – Unanimité

5. Les commissions communales

- **La commission d'appel d'offres :**

M. DESCHASEAUX Francis, M. HAMANN Gabriel, Mme DÉVOILLE Monique, Mme MORAND Aurore, M. BORDOT Patrick et M. DOILLON Marc.

Suite à une remarque de M. Doillon, Mme la Maire répond que la proportionnalité est préservée, que chacun aura sa place dans les commissions communales et municipales proposées ensuite.

- **Comité consultatif du CPI de Corbenay (Centre de Première Intervention) :**

M. MEUNIER Alain, Mme LASSAUGE Émilie, Mme KOWALIK Anne-Charlotte

- **Commission des impôts directs :**

Mme la Maire explique que 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants seront proposés aux services fiscaux de la Haute-Saône. 6 commissaires doivent être nommés. Pour cela, la municipalité doit présenter douze titulaires et douze suppléants, soit vingt-quatre noms. Six seront désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques. Mme la Maire demande donc à chacun, par ordre alphabétique, de se prononcer :

Acceptent d'être titulaires :	Acceptent d'être suppléants :	Ne souhaitent pas siéger :
COURTOY Maguy (maire)	DESCHASEAUX Francis	/
BORDOT Patrick	DÉVOILLE Monique	
BOURGOGNE Anthony	GALMICHE Gisèle	
DOILLON Marc	JEANNEY Paul	
HAMANN Gabriel	KOWALIK Anne-Charlotte	
MEUNIER Alain	LARRIERE Sophie	
	LASSAUGE Émilie	
	MORAND Aurore	
	PERRIN Pauline	

Mme la Maire propose une liste supplémentaire d'administrés pour participer aux travaux de cette commission :

M. Doillon déplore le fait que le président de l'association foncière ne soit pas proposé. M. Hamann précise que la liste n'est pas close, et Mme la Maire inscrit donc M. BAGUE Michel.

- **Commission de contrôle des listes électorales :**

M. MEUNIER Alain, HAMANN Gabriel, Mmes MORAND Aurore, ainsi que Mme KOWALIK Anne-Charlotte et M. DOILLON Marc.

Mme la Maire précise que la révision des listes a lieu entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021.

- **Commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) :**

M. DESCHASEAUX Francis, HAMANN Gabriel, Mme DÉVOILLE Monique, M. BORDOT Patrick, ainsi que M. DOILLON Marc.

- **CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.**

Mme la Maire rappelle que maintenir un CCAS est un choix de la municipalité et précise que le conseil d'administration sera composé de 5 membres élus et 5 administrés choisis par la Maire. Elle liste les diverses attributions du CCAS.

Les membres sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret. Un e-mail explicatif a été envoyé au préalable.

Lecture est donnée de la liste présentée :

Mmes PERRIN Pauline, DÉVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, LASSAUGE Émilie, KOWALIK Anne-Charlotte ; suppléantes : Mmes LARRIERE Sophie, MORAND Aurore

Le vote se tient à bulletins secrets. M. JEANNEY Paul dépouille les bulletins.

Nombre de votants : 15

Bulletins nuls : 0

Bulletins biffés : 0

Liste complète : 15

La liste complète est élue à l'unanimité.

Les 5 autres personnes, aux activités professionnelles et compétences dans les domaines du social, du handicap, de l'UDAF, ayant accepté d'intégrer le CCAS sont : Mmes BORDOT Vanessa, GUY Saïda, GALMICHE Claudine, ROGER Angélique, BEHLACENE Zohra.

Mme la Maire conclut en précisant qu'il reste difficile de recruter des hommes pour le CCAS et que **la première réunion CCAS aura lieu le 18 juin à 18h.**

6. Commissions municipales

Mme la Maire précise que le rôle de ces commissions d'études est consultatif, il s'agit de groupes de travail mis en place par la municipalité qui pourront être ouverts aux citoyens qui souhaitent s'engager. Ces derniers seront encadrés par une charte.

Mme la Maire propose **sept commissions**, présidées par la Maire, assistée pour chacune d'elles, d'un vice-président et quatre conseillers municipaux.

1. M. Hamann Gabriel : travaux d'urbanisme

=> M. Bordot Patrick, M. Bourgogne Anthony, M. Doillon Marc, M. Deschaseaux Francis

2. M. Jeanney Paul : gestion de la forêt, de l'environnement et des déchets

=> M. Bourgogne Anthony, Mme Larrière Sophie, Mme Kowalik Anne-Charlotte, M. Meunier Alain

3. M. Meunier Alain : la voirie, la circulation, les aménagements sécuritaires

=> M. Bordot Patrick, M. Deschaseaux Francis, M. Doillon Marc, Mme Perrin Pauline

4. M. Bourgogne Anthony : jardin potager, espaces verts, pollinisation, aménagements urbains.

=> Mme Dévoille Monique, Mme Larrière Sophie, Mme Kowalik Anne-Charlotte, M. Hamann Gabriel.

M. Doillon demande quelle distinction est faite entre travaux d'urbanisme et aménagements urbains.

Mme la Maire précise qu'on peut considérer que les premiers sont les gros travaux et les seconds les petits aménagements, par exemple les bancs.

5. M. Deschaseaux Francis : subventions communales

=> Mme Morand Aurore, Mme Dévoille Monique, Mme Kowalik Anne-Charlotte, M. Bordot Patrick,

Cette commission se réunira le 11 juin à 17.30

6. Mme Dévoille Monique : gestion et administration de l'espace culturel

=> Mme Lassauge Émilie, Mme Morand Aurore, Mme Galmiche Gisèle, Mme Larrière Sophie

7. Mme Perrin Pauline : installation d'ateliers citoyens de rencontres et de partages

=> Mme Lassauge Émilie, Mme Galmiche Gisèle, Mme Dévoille Monique

Mme la Maire précise que d'autres commissions seront sans doute créées durant le mandat.

Durant les débats, Mme la Maire rappelle qu'il a été mis en place lors du premier conseil municipal une règle de bienséance et que les téléphones portables doivent rester rangés et en silencieux. Un règlement intérieur du conseil municipal devra être rédigé dans les six mois à venir (nouvelle obligation municipale pour les communes de plus de 1000 habitants).

7. Taxes locales

Mme la Maire rappelle les taux 2019 de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) et de la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties), respectivement de 13.76% et 39.65%. Elle propose de conserver ces taux.

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15 – Unanimité

8. Recrutement des agents non titulaires de remplacement

Mme la Maire demande une délibération de principe : considérant que les besoins du service justifient le remplacement rapide d'un agent indisponible, le conseil municipal autorise la Maire à recruter un agent non titulaire, la charge du niveau de rémunération et de prévoir une enveloppe de crédits au budget.

Remarque de Mme Dévoille Monique concernant une éventuelle réorganisation pour la rentrée scolaire, dans le cadre des mesures de protection contre le coronavirus.

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15 – Unanimité

9. Travaux complémentaires et supplémentaires

Mme la Maire demande l'autorisation au conseil municipal le droit d'attribuer, pour des travaux exceptionnels et imprévus, le paiement d'heures complémentaires (pour les agents à temps partiel) et supplémentaires (agents à temps complet), pour l'ensemble des employés.

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15 – Unanimité

L'autorisation est accordée, à l'unanimité.

10. Les écoles

Mme la Maire rappelle les conditions sanitaires exceptionnelles ainsi que les effectifs des élèves ayant repris en présentiel : de 27 au 14 mai 2020, les effectifs sont passés à 35 au 2 juin 2020.

Mme Dévoille donne lecture du nouvel arrêté municipal qui n'autorise pas la reprise des PS/MS pour des raisons sanitaires et de sécurité évidentes. Elle précise ensuite que Mme Sirveaux ainsi que l'ATSEM qui l'accompagne ont réintégré la salle se situant dans le bâtiment de la maternelle, dans le respect des procédures de désinfection.

Le prochain conseil d'école est fixé au 16 juin 2020. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2020 sont de 112 élèves, maternelles et élémentaires.

11. Emplois d'été

Mme la Maire ne souhaitant pas exclure de candidats, quatre jeunes sont recrutés ; les périodes sont donc adaptées, elles seront de trois semaines chacun, du 15 juin 2020 à la fin août 2020. Il s'agit de M. Dévoille Jordan, Mlle Jeanvoine Maëlys, M. Marquis Nathan et M. Afonso Thomas, ce dernier devant être reçu en entretien ce samedi 06 juin 2020.

12. Divers

Mme la Maire porte certains éléments à la connaissance du conseil municipal :

- La rénovation des courts de tennis, réalisée en sortie de confinement
- Mme la Maire remercie l'équipe précédente pour la commande de fleurs auprès de M. P. Simon.

Plusieurs conseillers remercient M. Simon pour sa préparation de commande, comprenant notamment des plans pour les massifs. Le conseil propose une réflexion sur le type de plantes et les aménagements permettant de réduire la consommation en eau..

- Mme Perrin Pauline a commencé à recenser les personnes isolées, de plus de 70 ans, présentant ou non des problèmes de santé ou un manque de moyen de locomotion. Elle présente le projet de fiches accessibles en mairie, utiles pour le CCAS ou en cas de nécessité. Les administrés concernés sont sensibles à la démarche et cela se met en place dans de bonnes conditions. M. Meunier précise qu'une partie des informations recueillies servira pour le PCS (plan communal de sauvegarde).
- La stérilisation des chats a repris.

13. Questions diverses

Aucune question diverse.

Mme la Maire fait circuler le registre de signatures et précise que le prochain conseil municipal est fixé au 26 juin 2020 à 18h.

La séance est levée à 19h15.